

PROCÈS-VERBAL DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION FEMININE

Réunion du mardi 15 novembre 2022

Présidence : **M. Pascal Lefevre**

Présents : **MM. Jacques Olivier – Pascal Rousset**

Excusés : **MM. Jean Brzozowki – Fabrice Garlaschi – Morad Gueddari - Mickael Guillamot - Régis Rubies**

Le procès-verbal de la réunion du 8 novembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai de sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football à compter du lendemain du jour de la notification de la décision.

COLLOQUE DES FEMININES

Le colloque des féminines aura lieu à la salle Jeanne Galzy – 14 rue de Clementville – 34070 Montpellier, le samedi 10 décembre 2022 de 9h à 12h.

Les thèmes retenus ;

- Formations
- Nouvelles pratiques (FutNet, FitFoot, Foot en marchant, Foot Golf et E-foot)
- PEF arbitrage

A l'occasion de ce colloque sera organisé le tirage au sort des 8^{èmes} de finale du Challenge Maurice Balsan ainsi que la coupe de l'Hérault U15F.

FEMININES U11

Un plateau U11F à 8 sera prévu le samedi 21 janvier (lieu à déterminer).

FEMININES U13 A 8

La commission féminine proposera au prochain Comité de Direction, l'utilisation de la tablette (FMI) pour les matchs qui débuterons en janvier 2023.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

FÉMININES U15

⚽ Poule B

AS MEDITERRANEE 34 1/FC THONGUE LIBRON 1

Du 3 décembre 2022

Est reportée SANS DATE

(ASM 34 en coupe Occitanie U15F)

Si pas d'accord entre les 2 clubs, le match sera positionné au mercredi 14 décembre 2022.

ABSENCE DE NUMERO DE LICENCE

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 a) du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors des rencontres suivantes :

FC 3MTKD 1

52186.1 – Féminines U15 (B) du 13/11/22

Amende : 5 € (arbitre assistant)

CLERMONTAISE 2

52186.1 – Féminines U15 (B) du 13/11/22

Amende : 5 € (arbitre assistant)

FEUILLES DE MATCHS ADRESSÉES HORS DÉLAIS

Vu les feuilles de matchs,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour feuille de match adressée hors délais :

ENT CORNEILHAN LIGN 1

52234.1 – Challenge Maurice Balsan du 6/11/22

Amende : 1€ : 1^{ère} infraction (cachet de la poste du 9/11/2022)

HD* : hors-délai

Conformément aux dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu les feuilles de matchs version « papier »,

Vus les rapports des officiels,

Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

ENT CORNEILHAN LIGN 1

52234.1 – Challenge Maurice Balsan du 6/11/22

Amende : 1€ : 1^{ère} infraction : défaut de composition d'équipe

FC 3MTKD 1

52186.1 – Féminines U15 (B) du 13/11/22

Amende : 50€ : 2^{ème} infraction : défaut de composition d'équipe

US LUNEL 1

52144.11 – Féminines U15 (A) du 13/11/22

Amende : 1€ : 1^{ère} infraction : défaut de composition d'équipe

Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le mardi 22 novembre 2022.



Le Président,
Pascal Lefevre

DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



Le Secrétaire,
Jean Brzozowki